Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260827-2026_43_BUREAU-DE

-DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 21
Votants : 21
Présents : 19
Absent représenté :

Date de la convocation : 7 août 2026
Date d'affichage : 7 août 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept Août, à quatorze heures trente, les membres du Bureau Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la salle de réunion de l'Accueil de Loisirs Perceval « 4 rue des Trembles » Tremblay – 35460 VAL COUESNON, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Etaient présents :
Monsieur Pascal HERVE, Monsieur Thomas JANVIER, Monsieur Rodolphe HAMEAU, Monsieur Bertrand MALLET, Madame Virginie ELSHOUT, Monsieur Gaëtan DUBREIL-JARDIN, Monsieur Guy LE GONNIDEC, Monsieur Olivier SOURDIN, Monsieur David RETORE, Monsieur Olivier GAIGNE, Madame Huguette GARNIER, Monsieur Loic BATTAIS, Madame Morgane BOULIERE, Monsieur Christian NGUYEN Monsieur Laurent BOURDIN Madame Delphine LEMOINE. Madame Ferrnande-Raymonde LOHIER, Monsieur Loeiz RAPINEL, Monsieur Pascal REGNAULT

Absente excusée : Madame Laetitia MEIGNAN,

Absent : Monsieur Aymar DE GOUVION SAINT CYR,

Formant la majorité des membres en exercice.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_43_BUREAU_020_3.3 : Conclusion d'un bail professionnel LE BELVEDERE – LES PORTES DU COGLAIS

Monsieur Le Président rappelle aux membres du Bureau Communautaire, la réhabilitation des locaux du « Belvédère » situés 13 rue du Tertre à Montours pour accueillir les médecins pendant l'extension de la maison de santé de Montours.

Aujourd'hui, les locaux sont vacants depuis que les travaux de la maison de santé ont été achevés et les locaux sont en commercialisation. Madame Orlanne Bollé, ostéopathe, a contacté la communauté de communes afin de pouvoir occuper un bureau à compter du 1er septembre 2026.

- Proposition de contrat : Bail professionnel
- Locataire : Madame Orlane Bollé, ostéopathe
- Local : bureau n°1 en jouissance exclusive – espaces de circulation, hall, entrée, baie de brassage et salle d'attente en jouissance partagée
- Durée : 6 ans renouvelable une fois par tacite reconduction à compter du 1er septembre 2026
- Loyer : 303.11 € HT, hors charges révisé chaque année selon l'indice de référence
- Dépôt de garantie : un mois de loyer hors taxes

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260827-2026_43_BUREAU-DE

Vu les statuts de la communauté de communes ;

Monsieur le Président propose :

- **D'autoriser la conclusion d'un bail professionnel dans les conditions précitées au profit de Madame Orlane Bollé, Ostéopathe, pour l'occupation du local n°1 au sein du local dit « Belvédère » situé « 13 rue du Tertre » à Montours à compter du 1er Septembre 2026,**

- **De préciser que le bail sera rédigé en interne,**

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer le bail professionnel,**

- **De donner tous les pouvoirs à Monsieur le Président dans l'exécution de la présente délibération.**

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur le Président, telle que présentée ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE

